



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 Rodrigue Boivin
Siège #2 Robert Staniforth
Siège #3 France Renaud
Siège #4 Jérémie Guet
Siège #6 Isabelle Bélanger-Fortin

Est absent le conseiller au siège 5 : Sylvain Houle

Formant quorum sous la présidence du maire, André Bélisle

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Michel Tardif est présent.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-12-15-269

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-12-15-270

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que l'ordre du jour déposé par le directeur général par intérim soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

3 — DEMANDES DU PUBLIC

Quelques citoyens posent des questions.

4 — ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

25-12-15-271

4.1 Session régulière du 10 novembre 2025

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 10 novembre 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-272

4.2 Session extraordinaire du 20 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 20 novembre 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	5 —	ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES
	5.1	ADMINISTRATION
25-12-15-273	5.1.1	<p>Déclaration sur les informations relatives aux Apparentés</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil a été élu le 2 novembre 2025;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) exige que les informations relatives aux apparentés et sur les opérations concluent soient présentés par voie de note complémentaire dans leurs états financiers;</p> <p>EN CONSÉQUENCE les conseillers et conseillères nouvellement élues remettent leur déclaration à la direction générale; À ce jour la directrice générale et greffière trésorière, Madame Natasha Mantville, a reçu les déclarations de :</p> <p>André Bélisle, maire Rodrigue Boivin, conseiller au siège 1 Robert Staniforth, conseiller au siège 2 Jérémy Guet, conseiller au siège 4</p> <p>À ce jour le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Michel Tardif a reçu les déclarations de :</p> <p>France Renaud, conseillère au siège 3 Isabelle Bélanger-Fortin, conseillère au siège 6 Sylvain Houle, conseiller au siège 5</p> <p>Le dépôt sera donc reporté au conseil municipal du mois de janvier 2026.</p>
25-12-15-274	5.1.2	<p>Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil municipal a été élu le 2 novembre 2025;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM, art 357) exige que les personnes nouvellement élues produisent une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant la proclamation de l'élection;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette déclaration soit nécessaire pour rendre l'administration municipale la plus transparente possible;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'intérêts pécuniaires est un document public déposé lors d'une séance du conseil municipal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE les conseillers et conseillères nouvellement élues remettent leur déclaration à la direction générale, à l'intérieur des 60 jours suivant la proclamation de l'élection;</p>

À ce jour la directrice générale et greffière trésorière, Madame Natasha Mantville, a reçu les déclarations de :

André Bélisle, maire

Rodrigue Boivin, conseiller au siège 1

Robert Staniforth, conseiller au siège 2

Jérémy Guet, conseiller au siège 4

À ce jour le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Michel Tardif a reçu les déclarations de :

France Renaud, conseillère au siège 3

Isabelle Bélanger-Fortin, conseillère au siège 6

Sylvain Houle, conseiller au siège 5

Le dépôt sera donc reporté au conseil municipal du mois de janvier 2026.

- 25-12-15-275 5.1.3 Nomination d'un émissaire au ministère de la langue Française**
- CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Natasha Mantville;
- CONSIDÉRANT l'engagement d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Michel Tardif
- CONSIDÉRANT que la Municipalité a des informations à fournir au ministère de la Langue Française;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un émissaire pour la municipalité auprès du ministère de la Langue française;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil nomme Michel Tardif comme émissaire pour la municipalité auprès du ministère de la Langue française.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 25-12-15-276 5.1.4 Nomination d'un représentant à Tricentris**
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de la Coopérative « Tricentris la coop »;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit nommer un représentant afin d'assister aux assemblées de la Coopérative et de conserver son droit de vote;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu que le Conseil nomme la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin pour représenter la municipalité de Saint-Sixte auprès de la Coopérative Tricentris la coop.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-277 5.1.5 Nomination au comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau conseil municipal suite aux élections du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y ait requis d'avoir un comité pour les ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil nomme les personnes suivantes au comité des ressources humaines :

André Bélisle, maire

Rodrigue Boivin, conseiller au siège 1

Jérémy Guet, conseiller au siège 4

Isabelle Bélanger-Fortin, conseillère au siège 6.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 TRÉSORERIE

5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — Novembre 2025

25-12-15-278 5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en novembre 2025

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de novembre 2025 pour un montant de 81 99,50 \$.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-279 5.2.1.2 Facture Alarme GMS

CONSIDÉRANT la facture numéro 3177729_présentée par Alarme GMS au montant de 5 586,50 \$_taxes incluses, pour l'installation d'un système de caméra au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Alarme GMS au montant de 5 586,50 \$, taxes incluses, et autorise le paiement;

Le maire demande le vote.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-00-640.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-280 5.2.1.3 Facture Touchette Construction

CONSIDÉRANT la facture numéro 3058 présentée par Touchette au montant de 5 664,97 \$ taxes incluses, pour l'achat et le transport pour le sel d'hiver en vrac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jérémy Guet et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Touchette au montant de 5 664,97 \$, taxes incluses, et autorise le paiement;

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-330-00-635

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

- 25-12-15-281 5.2.1.4 Facture Servitech**
- CONSIDÉRANT** la facture numéro 44513 présentée par Servitech au montant de 5 795,44 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour la tenue à jour des rôles d'évaluation du 2025-04-15 au 2025-11-27;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Servitech au montant de 5 795,44 \$, taxes incluses, et autorise le paiement;
- ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-150-00-410.
- Le maire demande le vote.
- 25-12-15-282 5.2.2 Liste des salaires — novembre 2025**
- Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des salaires payées au mois de novembre 2025 d'une somme de 24 747,28 \$.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-12-15-283 5.2.3 Liste des encaissements — novembre 2025**
- Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de novembre 2025 au montant de 6 523,45 \$ détaillé comme suit :
- Argent : 1155.34\$
 - Chèque : 0.00\$
 - SIPC : 3455.14 \$
 - Interac : 1912.97 \$
 - TOTAL 6 523,11 \$
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-12-15-284 5.2.4 Activités de fonctionnement**
- Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 30 novembre 2025.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 5.2.5 Soumissions**
- 25-12-15-285 5.2.5.1 Console**
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé une soumission pour le remplacement de la console du centre communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de PROSON pour une console à 22 canaux au montant de 1 299,21 \$, taxes incluses;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de PROSON pour la console 22 canaux pour le montant de 1 299,21 \$, taxes incluses;

ET QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim a en faire l'achat.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-11-286

5.2.5.2

Étagères

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission pour l'achat d'étagères pour la cuisine du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de :

Vevor : 632,97 \$, taxes incluses

Uline : 783,00 \$, taxes non incluses

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jérémie Guietet résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de Vevor pour le montant de 632,97 \$, taxes incluses.

ET QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim a en faire l'achat.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

5.4 RESSOURCES HUMAINES

25-12-15-287

5.4.1

Affichage du poste à la direction générale

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et greffière-trésorière le 15 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général et greffier trésorier par intérim le 20 novembre 2025, pour un mandat de 3 mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'aller en appel de candidatures pour un directeur général/directrice générale et greffier-trésorier/greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a produit une description de tâches pour ce poste afin d' aller en appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth que le Conseil autorise l'affichage pour un directeur général/directrice générale et greffier-trésorier/greffière-trésorière.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-288 **5.4.2** **Affichage du poste d’inspectrice en urbanisme et en environnement et greffier-trésorier adjoint/greffière trésorière adjointe**

CONSIDÉRANT QUE l’inspectrice en urbanisme et environnement et greffière-trésorière adjointe quittera ses fonctions le 8 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu pour la Municipalité d’aller en appel de candidatures pour un inspecteur/inspectrice en urbanisme et en environnement et greffier-trésorier adjoint/greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a produit une description de tâches pour ce poste afin d’aller en appel de candidatures

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth que le Conseil autorise l’affichage pour un inspecteur/inspectrice en urbanisme et en environnement et greffier-trésorier adjoint/greffière-trésorière adjointe.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

25-12-15-289 **5.4.3** **Affichage du poste à la voirie**

CONSIDÉRANT la démission des deux employés à la voirie;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu pour la Municipalité d’aller en appel de candidatures pour deux (2) postes à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a produit une description de tâches pour ce poste afin d’aller en appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth que le Conseil autorise l’affichage pour deux postes à la voirie..

Le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

6 — ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Analyse d’eau

Les résultats des analyses d’eau effectuées en laboratoire sont conformes aux normes.

7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Loisirs

25-12-15-290 **7.1.1 Entente Montagnes Noires de Ripon**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le renouvellement de l’Entente entre les partenaires et les municipalités-Partenariats 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

QUE le Conseil accepte de renouveler l’Entente entre les partenaires et les municipalités-Partenariats 2025-2026;

QUE le Conseil opte pour l'option 3 au montant de 1 465 \$ pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026;

ET QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier de signer l'Entente au nom de la Municipalité et transmettre la présente résolution et l'Entente signée à la Corporation des Loisirs de Papineau.

Le maire demande le vote.

Adoptée l'unanimité.

7.2 Bibliothèque

7.2.1 Rapport du représentant

8 — RÈGLEMENTATION

25-12-15-291

8.1 Calendrier des sessions régulières du Conseil-2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu :

QUE les séances débiteront à 19h30 au centre communautaire situé au 30, rue Principale à Saint-Sixte;

ET QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2026

MOIS	DATE	JOUR
Janvier	19	3 ^e lundi du mois
Février	10	2 ^e mardi du mois
Mars	9	2 ^e lundi du mois
Avril	13	2 ^e lundi du mois
Mai	11	2 ^e lundi du mois
Juin	8	2 ^e lundi du mois
Juillet	13	2 ^e lundi du mois
Août	10	2 ^e lundi du mois
Septembre	14	2 ^e lundi du mois
Octobre	13	2 ^e mardi du mois
Novembre	9	2 ^e lundi du mois
Décembre	14	2 ^e lundi du mois

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Michel Tardif, directeur général et greffier-trésorier par intérim conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	9 —	URBANISME
	9.1	Permis et Requêtes émis en octobre 2025 3 permis ont été délivrés.
25-12-15-292	9.2	Nomination des membres du CCUE CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre candidatures spontanées des citoyens suivants : Jessica Laforest Robitaille Charles-Olivier Pepin Matthew MacDonald-Charbonneau Marie-Josée Hahn CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué par la Municipalité ; CONSIDÉRANT QUE six citoyens et citoyennes ont déposé leur candidature, suite à l'appel de candidatures de la Municipalité, soit : Philippe Boileau Lucie Ménard Dany Purdy Marie-Ève Levert Marie-Ève Courville Francis Acquin CONSIDÉRANT QUE les élus suivants ont proposés leur candidature : Sylvain Houle Jérémy Guet EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil nomme les personnes suivantes comme membre du CCUE : 1. Sylvain Houle 2. Jérémy Guet 3. Jessica Laforest Robitaille 4. Marie Josée Hahn 5. Francis Acquin 6. Marie-Ève Courville 7. Dany Purdy Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.

10 — VOIRIE

25-12-15-293 10.1 Démission de Simon Lanthier

ATTENDU QUE Simon Lanthier a remis sa lettre de démission au directeur général et greffier-trésorier par intérim le 19 novembre 2025 et que cette démission est effective le 28 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la lettre de démission de Simon Lanthier journalier à la voirie.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-12-15-294 10.2 Démission de Tommy McFadden

ATTENDU QUE Tommy McFadden, employé à la voirie, a verbalement remis sa démission au directeur général et greffier-trésorier par intérim le 29 novembre 2025 et que cette démission est effective le 6 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jérémie Guet et résolu que le Conseil accepte la démission de Tommy McFadden journalier à la voirie.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

11 — PROJETS D'INFRASTRUCTURES

12 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 — COMMUNICATION

14 — MRC DE PAPINEAU

14.1 Rapport du maire

15 — VARIA

25-12-15-295 15.1 Horaire du bureau municipal – temps des fêtes

CONSIDÉRANT les congés fériés et payés comme stipulé dans le recueil concernant les conditions de travail des employés;

CONSIDÉRANT la demande des employés de bénéficier d'une période de vacances continue et le faible taux de demande des citoyens pendant ladite période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil adopte l'horaire de fermeture et de réouverture du bureau municipal ci-dessous pour la période des Fêtes :

Date de fermeture	18 décembre 2025, 16h00
Date de réouverture	5 janvier 2026, 8h00

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

16 — PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-12-15-296

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20h40.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

André Bélisle
Maire

Michel Tardif
Directeur général et greffier-trésorier par
intérim

Je, André Bélisle, Maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

André Bélisle
Maire